

Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le

04 SEP. 2018

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité, pour l'association « Recherche sur le Yoga dans l'éducation – RYE », la validation du tronc commun d'agrément en application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et le renouvellement de l'agrément national en application des articles D.551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Ces demandes ont été soumises à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable à chacune d'elle lors de sa séance du 15 mai 2018.

J'ai décidé d'accorder la validation du tronc commun d'agrément et le renouvellement de l'agrément national à votre association. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au journal officiel de la république française et au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes respectueux hommages.



Jean-Michel BLANQUER

Madame Sophie FLAK
Présidente de l'association « Recherche sur le Yoga
dans l'éducation – RYE »
35, rue Rousselet
75 007 PARIS

SEC CHEFCAB/2018-